



Maître Charlotte GUILLAUBEY

Successeur de Me BARBIER
Détenteur des minutes de Me METTON

Liste des documents à fournir pour la création d'une société :

Dans tous les cas, il convient de fournir :

- La copie de la carte d'identité de tous les associés,
- Un RIB daté et signé,
- L'adresse du siège social,
- Nom de la société, nom du gérant, nom des associés et la proportion de chacun,
- La valeur de l'immobilier apporté,
- Le montant du capital,
- Un justificatif de domicile,
- Le titre de propriété.

Prévoir le versement d'une provision de 100,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées.

Cette liste de pièces nécessaires est non exhaustive.
Elle devra être adaptée en fonction de chaque dossier.

Pour tous renseignements complémentaires veuillez contacter l'étude au **04.77.27.28.77** ou par mail à l'adresse **office.42040@notaires.fr**.